

Corps des secrétaires administratifs

Le décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 parue au JO n°202 du 1^{er} septembre 2022 a modifié à partir du 1^{er} septembre 2022 les modalités de reclassements des carrières des fonctionnaires de catégorie B. Dans ce cadre, les deux premiers grades ont fait l'objet de dispositions de reclassement.

A. GRADE B1 = SECRETAIRE DE CLASSE NORMALE

Échelon	INM	Durée de l'échelon	Traitement brut au 1/01/2023
13	503		2 439,57 €
12	477	4 ans	2 313,46 €
11	457	3 ans	2 216,46 €
10	441	3 ans	2 138,86 €
9	431	3 ans	2 090,36 €
8	415	3 ans	2 012,76 €
7	396	2 ans	1 920,61 €
6	381	2 ans	1 847,86 €
5	369	2 ans	1 789,66 €
4	363	1 an	1 760,56 €
3	361	1 an	1 750,86 €
2	359	1 an	1 741,16 €
1	356	1 an	1 726,61 €

Constat : pour le grade B1 :

La revalorisation indiciaire a concerné uniquement les quatre premiers échelons du grade B1, accompagnée d'une réduction d'ancienneté à 1 an pour ces mêmes échelons.

Revendication : Ce tassement des débuts des grilles du C et du B situé juste au-dessus du SMIC, conjugué avec une trop faible augmentation de la valeur du point d'indice ne peut que nuire à l'attractivité des métiers exercés par les agents des services publics.

Après la fin de PPCR en 2021, A&I UNSA demande la réouverture du chantier des grilles de rémunération des fonctionnaires, afin de redonner de réelles perspectives de carrière aux agents. La trop faible revalorisation de carrière annoncée par le gouvernement ne saurait suffire face à une inflation galopante. A&I UNSA est favorable à la fois à une réduction dans la durée d'échelon que dans le nombre d'échelons des trois grades de la catégorie B.

B. GRADE B2 = SECRETAIRE DE CLASSE SUPERIEURE

Échelon	INM	Durée de l'échelon	Traitement brut au 01/01/2023
12	534		2 594,77 €
11	504	4 ans	2 444,42 €
10	480	3 ans	2 328,01 €
9	461	3 ans	2 235,86 €
8	452	3 ans	2 192,21 €
7	436	3 ans	2 114,61 €
6	416	2 ans	2 017,61 €
5	401	2 ans	1 944,86 €
4	390	2 ans	1 891,51 €
3	379	2 ans	1 838,16 €
2	369	1 an	1 789,66 €
1	363	1 an	1 760,56 €

Constat : pour le grade B2 :

La réduction d'un échelon avec le passage de 13 à 12 échelons a amené un reclassement de l'ensemble du grade, sans aucun gain salarial, à l'exception du 1^{er} échelon. La durée dans le grade est passée de 30 à 26 ans. Le premier échelon a été valorisé d'un unique point d'indice.

A. GRADE B3 = SECRETAIRE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

Échelon	INM	Durée de l'échelon	Traitement brut au 01/03/2023
11	587		2 846,97 €
10	569	3 ans	2 759,67 €
9	551	3 ans	2 672,37 €
8	534	3 ans	2 594,77 €
7	508	3 ans	2 463,82 €
6	484	3 ans	2 347,41 €
5	465	2 ans	2 255,26 €
4	441	2 ans	2 138,86 €
3	419	2 ans	2 032,16 €
2	404	2 ans	1 959,41 €
1	392	1 an	1 901,21 €

Constat : cette grille reste inchangée.